

## SURVEY ARTICLE

# *Le français dans la Communauté Wallonie-Bruxelles. Une variété en voie d'autonomisation?*<sup>1</sup>

PHILIPPE HAMBYE\* ET MICHEL FRANCARD\*\*

\*FNRS et (VALIBEL), Université catholique de Louvain

\*\*Université catholique de Louvain (VALIBEL)

(Received 6 March 2003; revised 17 August 2003)

### ABSTRACT

La présente étude examine la question du degré d'autonomisation de la variété de français en usage dans la Communauté Wallonie-Bruxelles par rapport au français standard. Nous proposons d'abord une revue critique des réponses apportées par certains auteurs à cette question, qui souligne des carences méthodologiques récurrentes dans de nombreux travaux. Les éléments de réponse basés sur l'étude des représentations des locuteurs sont également pris en considération. Nous montrons ensuite comment les enquêtes menées actuellement par le centre de recherche VALIBEL tentent de dépasser les limites des recherches antérieures et nous conduisent à réévaluer l'importance de la variation diatopique du français en Belgique.

### INTRODUCTION

Les études portant sur le français en usage dans la Communauté Wallonie-Bruxelles posent, depuis quelques décennies,<sup>2</sup> la question du rapport au 'grand voisin' français. Sous-bassement d'une longue tradition d'études normatives qui a minutieusement inventorié les écarts entre le français 'de Belgique' et le 'français de France', cette problématique a fait l'objet d'études sociolinguistiques qui ont montré que Wallons et Bruxellois présentent le profil de locuteurs en situation d'insécurité

<sup>1</sup> Cette contribution s'inscrit dans le programme de recherche 'Langues et identités collectives' de l'ARC 99/04-237, financé par la Communauté française de Belgique. Il s'agit d'une version révisée du texte d'une communication présentée au colloque annuel de l'AFLS, qui s'est tenu à l'Université de St-Andrews, du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2002.

<sup>2</sup> La première formulation explicite de cette question dans le domaine linguistique revient à J. Pohl (1984). Par contre, dans le champ littéraire, cette problématique est bien plus ancienne: l'histoire littéraire de la Belgique pose de manière récurrente dès le 19<sup>e</sup> siècle la question du rapport entre les écrivains belges francophones et la France, avec une alternance de phases centripètes et centrifuges (Quaghebeur, 1997).

linguistique,<sup>3</sup> ce qui se traduit notamment par une sujétion linguistique par rapport à la France. Plusieurs auteurs ont par ailleurs lié ce sentiment d'insécurité linguistique avec l'identité 'en creux' ou l'identité 'négative' qui caractérisent les francophones de Belgique (v. Lafontaine, 1991; Klinkenberg, 1995; Francard, 1997; Provost, 2002).

Il est également admis que les francophones de Belgique – comme d'autres francophones périphériques – manifestent une conscience aiguë de l'écart qui existerait entre leurs propres pratiques linguistiques et celles qui, selon eux, relèvent de la langue standard ou normée.<sup>4</sup> Cette représentation, qui s'accompagne d'attitudes auto-dépréciatives envers les usages endogènes (Lafontaine, 1991: 9–10, 25–7; Francard *et al.*, 1993: 14–19, 37–40), ne paraît pourtant pas confirmée par l'analyse des pratiques, qui conclut généralement à un taux peu élevé de différences 'objectives' entre les usages du français de part et d'autre de la frontière entre la France et la Belgique.<sup>5</sup>

Cette distorsion, somme toute assez banale, entre pratiques effectives et représentations, n'a toutefois pas été étayée, à ce jour, par des études approfondies et systématiques, qui confronteraient ces deux dimensions. Il est donc malaisé d'évaluer avec précision le degré d'autonomisation du français en Belgique et, singulièrement, d'interpréter de ce point de vue les matériaux traités par les nombreuses productions normatives qui représentent à ce jour les inventaires les plus détaillés des particularités du français en Belgique, mais dont la fiabilité est compromise par une méthodologie très 'impressionniste'. De même, il est difficile de trancher entre les deux thèses antagonistes qui ont cours aujourd'hui: celle de l'émergence d'une variété spécifique à la Belgique francophone et celle d'une quasi-similitude entre les pratiques linguistiques des francophones belges et français.

Cette contribution passera d'abord en revue les points de vue des spécialistes sur la question, puis les opinions des locuteurs 'ordinaires', telles qu'elles apparaissent dans leurs représentations et attitudes linguistiques. Elle présentera ensuite le cadre théorique et méthodologique de deux recherches en cours, susceptibles de dépasser quelques-unes des limites des études antérieures: orientées prioritairement vers les pratiques linguistiques et fondées sur des études quantitatives, ces recherches menées au sein du centre VALIBEL (<http://valibel.fltr.ucl.ac.be>) visent à évaluer l'ampleur de la variation diatopique du français en Belgique, ainsi que ses conséquences sur les processus de construction identitaire des Wallons et des Bruxellois.

<sup>3</sup> Profil que l'on peut comparer à celui d'autres communautés francophones périphériques marquées par un sentiment d'insécurité linguistique, voir les actes du colloque qui s'est tenu à ce sujet (Francard *et al.*, 1994).

<sup>4</sup> En proposant un modèle linguistique unique, exogène, prestigieux mais inaccessible, l'institution scolaire a joué un rôle déterminant dans la formation de ces attitudes: elle a permis aux individus de développer une certaine conscience de la norme, sans pour autant leur donner le sentiment de la maîtriser (Francard *et al.*, 1993: 13, 39–41).

<sup>5</sup> Tant Francard (2001a: 34), étudiant la situation du français en Wallonie, que Knecht (1979: 250), pour la Suisse romande, estiment qu'il y a une surévaluation des différences objectives entre les variétés de français pratiquées dans ces régions et le 'français de France (ou de Paris)'.

I POINTS DE VUE DE LINGUISTES

1.1 *Le français de Belgique: un français abâtardi?*

Une longue tradition puriste, initiée par Poyart (1806) et qui a atteint des sommets de popularité avec les *Chasses aux belgicisms* (Hanse et al., 1971, 1974),<sup>6</sup> a convaincu de nombreux Belges de ce qu'ils pratiquaient un français 'abâtardi' par rapport au français de France (ou, plus précisément, celui de Paris). Cette vision des choses, qui est loin d'avoir disparu, interprète la distance entre les deux variétés non comme une conséquence de la variation inhérente à toute langue, mais comme l'effet d'une différence dans la qualité de la langue. Dans cette perspective, la description de la variété 'belge' n'a d'autre but que de corriger les *fautes* commises par les francophones de Belgique, notamment sous l'influence des langues en contact: les parlers germaniques (néerlandais-flamand et, dans une moindre mesure, l'allemand) d'une part, les parlers romans (wallon, picard et lorrain) d'autre part.

Ce sont principalement les domaines du lexique et de la prononciation qui fournissent une copieuse matière à des ouvrages mettant en garde les Wallons et les Bruxellois contre les outrages, réels ou supposés, volontaires ou inconscients, qu'ils font subir au 'bon français'. Recueils de cacographies, manuels d'orthoépie, chasses aux belgicisms donnent corps à un discours normatif très prégnant, qui a disposé d'un puissant relais grâce à l'institution scolaire.

Malgré – ou à cause de? – l'acharnement des puristes à débusquer les 'belgicisms', les travaux inspirés par les préoccupations normatives ne constituent pas une description fiable des particularités linguistiques du français en Belgique. Trois types de carence les caractérisent, que l'on retrouvera dans d'autres approches.

En l'absence d'enquêtes systématiques et approfondies, nombre de descriptions se contentent de broser un portrait schématique du parler des francophones de Belgique. En ce qui concerne la prononciation, par exemple, on ne relève généralement qu'une série de traits stéréotypés (lenteur du débit, relâchement articulatoire, allongements vocaliques, etc.), aussitôt interprétés comme caractéristiques d'un parler lourd, pâteux,<sup>7</sup> grossier, etc., qui représenterait la tare commune de tous les Wallons (v. Remacle, 1969: 22–5). Lorsque des particularités plus précises sont relevées, elles sont parfois associées à certaines régions ou à certaines catégories sociales, mais avec beaucoup d'approximations.<sup>8</sup>

Le même réductionnisme caractérise les relevés lexicaux. Des particularismes de diffusion très limitée voisinent, dans les inventaires, avec des 'belgicisms

<sup>6</sup> D'après A. Doppagne, un des co-auteurs des *Chasses aux belgicisms*, le premier volume, paru en 1971, a eu un retentissement considérable: 'Pendant des semaines, c'est l'ouvrage le plus demandé en librairie; aujourd'hui, trente ans après sa sortie de presse, l'ouvrage se vend encore; on en est au 38<sup>e</sup> mille!' (Doppagne, 2002: 4–5).

<sup>7</sup> Ce trait se retrouve dans la définition de l'éphémère verbe *wallonner*, attesté dans *Le Nouveau Larousse Universel* 1949 et ainsi défini: 'avoir le parler pâteux, comme les Wallons'.

<sup>8</sup> Ainsi, on lit chez Remacle: 'On observe parfois, chez certains sujets ou même dans certaines zones (du Luxembourg, du Hainaut...), une véritable inaptitude à prononcer [o:] fermé long' (Remacle, 1969: 53, souligné par nous).

emblématiques', sans qu'il soit possible pour le lecteur de percevoir cette disparité d'usage. Comme le font remarquer Francard, Geron et Wilmet (2002: 14), 'faire figurer côte à côte dans le même inventaire (Bal *et al.*, 1994), *macsigrogne* (accident personnel, souvent de santé) et *maieur* (maire, bourgmestre), sans marque d'usage, c'est masquer une différence fondamentale entre le premier, dont l'emploi est limité géographiquement et sociolinguistiquement (personnes plus âgées, en contact avec l'adstrat dialectal) et le second, attesté tant à l'oral qu'à l'écrit, dans l'ensemble des couches sociales et dans la plupart des tranches d'âge'.

Dans la même ligne, on constate que les inventaires de belgicisms ne distinguent pas, du point de vue de la normativité, des locutions comme *acheter un chat dans un sac* (faire un achat sans être bien informé des caractéristiques de la marchandise) et *tirer après son père* (ressembler à son père). Or, la première jouit d'une diffusion et d'un emploi qui la font souvent assimiler au français standard, tandis que la seconde est généralement identifiée comme un régionalisme populaire.

Deuxième carence: ces études témoignent d'une confusion entre variation diatopique (géographique) et variation diastratique (sociale). Les traits préférentiellement relevés sont typiques des couches les moins favorisées de la population. Ainsi, dès les premières lignes de son dernier article sur la phonétique et la phonologie du français en Belgique, L. Warnant précise qu'il va décrire 'des prononciations pratiquées en Wallonie et à Bruxelles, c'est-à-dire dans des zones marginales de la francophonie, et propres à un milieu socioculturel assez peu élevé', prononciations qu'il oppose à celles des 'Parisiens cultivés' qui 'sont retenues dans le français comme norme' (Warnant, 1997: 163). Le même gauchissement s'observe dans les répertoires de belgicisms, où les variantes géographiques recouvrent régulièrement des variantes sociales ou situationnelles.<sup>9</sup> Ajoutons que, si l'objectif avoué est d'attirer l'attention sur les *fautes* de langage des francophones de Belgique, les *erreurs* 'partagées' avec la France bénéficient de plus de tolérance de la part des auteurs (v. Remacle, 1969: 44, 60-1).

Une troisième carence est manifeste: faute d'une documentation linguistique suffisante pour permettre une comparaison entre les variétés de français, la tradition puriste identifie comme 'belges' des pratiques langagières observées dans d'autres aires francophones, dans le français populaire ou parfois même dans le français standard (v. à ce sujet Goosse, 1977 et, plus récemment, Rézeau, 2000).

Le français 'des Belges', tel qu'il apparaît dans les études normatives, est donc réduit à quelques traits caricaturaux, caractéristiques des couches moins favorisées et isolés d'autres pratiques francophones. On comprend que des usages endogènes ainsi décrits n'aient aucune chance d'accéder à une quelconque légitimité linguistique et qu'en conséquence l'adoption du français de France s'impose. L'autonomisation, rendue patente par les faits répertoriés, est aussitôt niée: ce ne sont pas deux variétés

<sup>9</sup> Il n'est pas rare de trouver répertoriées comme 'belgicisms' des formes ou des constructions largement attestées en France dans le parler familier ou populaire: *aller au coiffeur, ce n'est pas de la petite bière* (c'est important), etc.

qui se distinguent l'une de l'autre, mais deux pratiques d'une même langue: le bon et le mauvais français...

Des travaux ultérieurs prendront progressivement leurs distances vis-à-vis de la tradition normative et proposeront une image plus nuancée et mieux documentée du français en Belgique (nous y reviendrons). Mais aujourd'hui encore, le purisme belge marque profondément les représentations des locuteurs<sup>10</sup>: la sujétion linguistique à la France repose à la fois sur un déni de légitimité des pratiques endogènes et sur la volonté d'adopter la variété standard.

### 1.2 *Le français de Belgique: un français imaginaire?*

On a enregistré, à date récente, des prises de position d'un tout autre ordre, qui soutiennent qu'il n'y a pas de différence significative entre le français 'de France' et une prétendue variété 'belge'. Elles s'appuient, dans le domaine de la prononciation, sur des études qui soulignent le petit nombre de traits communs aux Wallons et des Bruxellois. J. Pohl (1985: 14-15), par exemple, n'identifie que six constantes de l'accent 'belge', réunies en une seule phrase: *l'ourse brun pâle est enrournée* (c'est-à-dire, amuïssement du schwa marquant le féminin; maintien de la nasale /œ/, remplacement de l'opposition /a/ – /ɑ/ par une opposition de longueur, monosyllabes *est, les, des*, etc. prononcés avec /ε/, fréquence élevée des diérèses – *enrouée* /ãœue:/ ou /ãœuwe:/, opposition de longueur entre finales vocaliques masculines et féminines – *enroué* /ãœue/ vs *enrouée* /ãœue:/).<sup>11</sup> On trouve des conclusions analogues dans le domaine du lexique, où il n'y aurait, en définitive, que quelques dizaines de vocables 'qui soient à la fois connus de tous les Belges et inconnus de tous les non-Belges'.<sup>12</sup> La morphologie et la syntaxe sont, de l'avis général, peu marquées par la variation diatopique.

Le nombre réduit de régionalismes 'pan-belges' permet de tirer une première conclusion: 'Au total pas de quoi fouetter un chat. Rien qui nuise à l'intercompréhension.' (Wilmet, 1991: 4). Mais un autre pas est franchi lorsque, au départ du même argument, c'est la pertinence d'une distinction entre le français de France et une hypothétique variété belge du français<sup>13</sup> qui est niée: 'Si l'on néglige

<sup>10</sup> La situation sur ce point est cependant en train de se modifier, particulièrement chez les jeunes. Voir à ce sujet Garsou, 1991: 22; Moreau *et al.*, 1999: 9-10; Francard et Franke, 2003.

<sup>11</sup> Dans un article antérieur, Pohl (1983: 30) considère que seuls deux traits 'seraient plus particulièrement "belges": 1. Une neutralisation par assourdissement des consonnes sonores finales [...]. 2. Une nasalisation de /ε:/ dans la syllabe finale par assimilation régressive, avant n [...].'

<sup>12</sup> Cette citation de M. Wilmet (2000: 15) fait référence à une liste de 42 formes établie par M. Spickenbom (1996). Quant aux autres particularismes lexicaux (administratifs, culinaires, etc.), on en retrouve des équivalents dans tout français régional, souligne M. Wilmet, sous-entendant par là qu'ils ne sont pas à prendre en compte lorsqu'il s'agit de déterminer si le français en Belgique est ou non une variété distincte du français standard.

<sup>13</sup> Cette prise de position fonde une différence jugée significative par Trousson et Berré (1997: 337) entre le domaine linguistique ('où il paraît difficile de soutenir la thèse d'une

les accents et une poignée de régionalismes lexicaux qui ne nuisent nullement à la communication, les pratiques langagières sont bien les mêmes à Tournai et à Lille, à Paris et à Bruxelles'. (Trousson et Berré, 1997: 337–8).

Cette minimisation des différences avec le français de France prête le flanc à certaines critiques. La première est que cette thèse confronte la variété standard avec une (hypothétique) variété 'pan-belge', ce qui fait fi de différences significatives enregistrées entre Bruxelles et la Wallonie d'une part; entre les diverses régions de la Wallonie d'autre part (Francard, 1998b). Les différences qui ne peuvent être niées, quant à elles, sont jugées non représentatives: soit parce qu'elles émanent de locuteurs 'trop typés',<sup>14</sup> soit qu'elles désignent des *realia* dont la dénomination varie partout en francophonie (v. note 14).

Ces positions encourent le même reproche fondamental que la tradition normative: elles ne reposent nullement sur une évaluation sérieuse, non seulement du nombre des régionalismes, mais aussi de leur diffusion géographique et de leur vitalité. Elles sont marquées par un impressionnisme méthodologique largement dépendant de la perception<sup>15</sup> qu'ont les chercheurs de la situation linguistique belge, sans l'appui d'enquêtes de terrain.

Il est piquant de constater que cette approche, malgré des postulats de départ diamétralement opposés, finit par rejoindre la tradition normative dans un même déni: celui de la légitimité de normes endogènes sur le territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

### 1.3 *Le français de Belgique: une variété émergente?*

Une thèse résolument divergente est défendue par M.-L. Moreau et son équipe. Pour ces chercheurs, 'le marché sociolinguistique, à l'intérieur de la communauté francophone belge, a permis l'émergence d'une variété de prestige spécifique' (Moreau, 1997: 395). Plus précisément, la 'bourgeoisie culturelle belge' accrédite

hypothétique belgitude') et le domaine littéraire, où une spécificité pourrait être concédée à la production des auteurs belges francophones: 'Dans cet État sans nation, aux multiples composantes et à l'image culturelle incertaine, la perception d'une "littérature française en Belgique" s'est parfois heurtée à celle d'une "littérature belge de langue française"'.<sup>14</sup>

<sup>14</sup> C'est bien ce que semble prétendre M. Wilmet: 'Puisqu'ils [les Français] ne reconnaissent les étrangers [les Belges] qu'à leurs écarts phonétiques ou lexicaux, les Belges immédiatement repérés (en général des Flamands parlant français, des Bruxellois bilingues ou des Wallons de petite culture, les autres passent inaperçus) deviennent représentatifs de l'ensemble. Il suffit de grossir le trait et l'on obtient une sorte de Tartarin septentrional, qui truffe sa conversation de *une fois*, de *septante*, de *nonante*, de *savoir* au sens de "pouvoir" ...' (Wilmet, 1991: 3).

<sup>15</sup> Perception où les considérations linguistiques interfèrent avec les convictions politiques. M. Wilmet (2000: 7–8) est très clair sur ce point: 'Ceux [= les intervenants] qui s'attachent à gommer les différences entre le français de France et le français de Belgique se sentent ou se veulent *in petto* proches de la France, et il ne faudrait pas les pousser pour qu'ils lui tombent un jour dans les bras. Face à eux [...], les chantres de la belgitude ou de l'âme wallonne, occupés à dresser pierre à pierre les remparts de leur petit bastion'.

et véhicule une norme perçue à la fois comme distincte de celle des Français *et* comme distincte des usages populaires et régionaux wallons ou bruxellois. Cette variété ‘de prestige’ est donc marquée socioculturellement et géographiquement.

Cette thèse n’est pas radicalement neuve.<sup>16</sup> Les auteurs des ‘Chasses aux belgicisms’ avaient déjà souligné que le taux de production des ‘belgicisms’ est supérieur dans les couches moins favorisées de la population. M. Piron et J. Pohl (v. ci-dessous 3.3.) avaient quant à eux affiné l’analyse en soulignant que la ‘parlure bourgeoise’ n’est pas exempte de belgicisms, mais qu’elle en présente certains qui lui sont spécifiques. Cette question sera ensuite reprise par D. Lafontaine (1991) qui validera la distinction entre des ‘belgicisms populaires’ et des ‘belgicisms soutenus’, les premiers étant préférentiellement employés par les locuteurs socialement et culturellement défavorisés, les seconds apparaissant majoritairement chez les locuteurs au statut socio-culturel élevé.

M.-L. Moreau et son équipe renouvellent toutefois cette problématique sur deux points. D’une part, l’analyse des rapports entre critères sociaux et critères géographiques est affinée: si le critère géographique reste prioritaire dans les discours épilinguistiques des francophones de Belgique (stigmatisation des particularités endogènes), c’est le critère social qui devient premier lorsqu’il s’agit d’évaluer effectivement des locuteurs (valorisation des usages ‘bourgeois’), le critère géographique lui étant alors subordonné (valorisation des usages ressentis comme ‘belges’, si et seulement s’ils sont également perçus comme ‘bourgeois’) (Moreau *et al.*, 1999: 32–3, 37). D’autre part, les usages spécifiques de la classe socioculturellement dominante sont subsumés en une *variété* ‘de prestige’, dont les composantes, identifiées tant dans le domaine lexical qu’au niveau des aspects phoniques, sont clairement endogènes et cependant non stigmatisées (Moreau *et al.*, 1999: 30–1).

Le fait d’affirmer l’existence d’une *variété* de prestige spécifique à la Belgique suppose nécessairement de poser une différence *significative* entre le français de France et celui de la bourgeoisie belge, qui ne reposerait pas que sur quelques traits épars. Cela dit, les résultats présentés ne nous donnent pas une idée précise du degré de différenciation entre les deux variétés. Or, il est probable qu’il soit relativement faible<sup>17</sup> vu que la variété belge de prestige exclut les particularismes trop marqués régionalement ou socialement. De ce fait, il serait prématuré de conclure sur cette base à l’existence d’une variété de français endogène en Belgique. Ici encore, un accroissement quantitatif est donc nécessaire pour mieux cerner les contours des usages du français propres à la Communauté Wallonie-Bruxelles.

<sup>16</sup> Ni spécifique à la Belgique francophone. Des conclusions similaires ont été tirées pour la Suisse romande par Bayard et Jolivet (1984).

<sup>17</sup> Notons que, selon une étude récente, la différence semble néanmoins suffisante pour que les locuteurs identifient des locuteurs belges et français à partir des caractéristiques de leurs prononciations du français. Cela dit, ce constat va à l’encontre des conclusions de travaux antérieurs (voir ci-dessous, 2.).

2 POINTS DE VUE DE LOCUTEURS

Aux divergences des spécialistes sur l'évaluation du degré d'autonomisation du français en Belgique correspond, dans les représentations des locuteurs 'ordinaires', une image assez imprécise des spécificités de leur variété linguistique.

On constate ici aussi une confusion des niveaux diatopique et diastratique de la variation. Comme d'autres francophones (v. Knecht, 1979 pour la Suisse romande), les locuteurs belges ont tendance à interpréter tout écart par rapport à la norme comme un trait régional, associant pêle-mêle formes du français populaire, incorrections et... variantes diatopiques (v. Moreau *et al.*, 1999: 8). En outre, les traits régionaux (ou perçus comme tels) sont assez systématiquement déclassés comme relevant d'une parlure populaire, reflétant un manque d'éducation, une non-connaissance des normes (v. Moreau *et al.*, 1999: 35).

À cette confusion s'ajoute une perception assez floue des éventuels traits spécifiques d'une variété 'belge'. Les enquêtes menées par D. Lafontaine (1986) auprès d'enseignants liégeois montrent que bien des tours régionaux ne sont pas identifiés comme tels. La même auteur précise, dans une publication ultérieure: 'Les contours de ce qui constituerait le français de Belgique aux yeux des francophones de Belgique, on le voit, sont hésitants, et loin de correspondre aux certitudes généralisantes des inventaires de belgicismes'. (Lafontaine, 1997: 383). Des conclusions similaires peuvent être tirées d'une enquête menée en 1990-91 par M. Francard, lequel observe, d'une part, que les jeunes francophones wallons et bruxellois ont une représentation très vague de leur accent – lorsqu'ils reconnaissent présenter un accent particulier, ce qui n'était le cas que pour la moitié d'entre eux – et, d'autre part, que cette population est pratiquement incapable de donner des exemples variés de 'belgicismes' (Francard *et al.*, 1993: 30-1). Une enquête menée en 1986 par M. Garsou va plus loin encore: les informateurs y estiment majoritairement (65%) que le français de France est peu différent de sa variété belge (Garsou, 1991: 23).

Ces représentations sont-elles à interpréter comme une confirmation de la thèse selon laquelle les différences entre le français des belges francophones et le français standard ne seraient pas significatives? Nous ne le pensons pas. Les études sur les représentations ne donnent accès qu'à une vision stéréotypée de la réalité linguistique, surtout peut-être lorsqu'elles sont menées à l'aide de questionnaires, ceux-ci n'incitant pas les informateurs à des explications complexes et nuancées. Sans vouloir aucunement mettre en cause la pertinence et la qualité des travaux sur les représentations linguistiques, il faut éviter d'en tirer des conclusions quant à la perception réelle des différentes variétés et leur usage effectif.<sup>18</sup>

Si les difficultés d'identification explicite d'une variété 'belge' sont incontestables, d'autres enquêtes révèlent par contre que l'opposition entre les variétés française et

<sup>18</sup> En effet, comme l'a montré M. Francard (2001b: 260-1), confronter tels quels des représentations décontextualisées et des jugements portés sur des pratiques effectives peut conduire à des contradictions, tant verbaliser son rapport à la langue et jauger des produits langagiers concrets sont des opérations intellectuelles très différentes.

belge du français, si elle est parfois relativisée, est néanmoins un point de référence central dans l'imaginaire des locuteurs (Lafontaine, 1986, 1991; Garsou, 1991; Francard, 1997, 2001a; Moreau, 1997; Moreau *et al.*, 1999).<sup>19</sup> De plus, lorsqu'ils sont confrontés à la réalité des pratiques, ces derniers ne semblent guère éprouver de difficultés à associer les variétés de français qui leur sont présentées à tel pays plutôt qu'à tel autre. Ainsi, une étude inspirée de la technique du locuteur masqué a montré que les francophones de Belgique étaient capables de reconnaître, uniquement à partir de son accent et avec un taux de réussite élevé, si le locuteur enregistré était un francophone de Belgique ou de France (Moreau *et al.*, 1999: 30-1). Ceci indiquerait donc que les francophones de Belgique non seulement admettent l'existence d'usages du français propre à la Belgique, mais sont aussi capables de reconnaître ces façons de parler particulières, sans pour autant avoir une perception claire de ce qui fonde leur spécificité.<sup>20</sup>

### 3 POUR MIEUX APPRÉHENDER LE DEGRÉ D'AUTONOMISATION DU FRANÇAIS EN BELGIQUE

#### 3.1 *Des limites à dépasser*

De notre point de vue, le dépassement de certaines limites, méthodologiques et conceptuelles, des recherches disponibles sur le français en usage en Belgique passe par des enquêtes sociolinguistiques quantitatives, permettant à la fois une meilleure description des pratiques et une meilleure articulation de celles-ci avec les représentations et attitudes des locuteurs.

La description détaillée des usages linguistiques des Belges francophones suppose au moins deux étapes. Premièrement, il s'agit de pouvoir identifier les traits distinctifs de la communauté linguistique considérée, qui permettraient éventuellement de dessiner les contours d'une variété de français endogène. Cela implique non seulement d'inventorier ces traits, mais aussi de connaître leur diffusion dans la population, ainsi que le registre auquel ils appartiennent selon les locuteurs, de manière à pouvoir en extrapoler la fréquence d'utilisation, au moins aussi importante que leur nombre relatif dans la constitution d'un paysage linguistique francophone propre à la Belgique. Deuxièmement, nous cherchons à déterminer les *frontières* entre groupes internes à la communauté que ces traits recouvrent – frontières corrélées à l'origine géographique, sociale, à l'âge, etc.

<sup>19</sup> La question essentielle reste cependant celle de savoir dans quelle mesure cette opposition structure l'imaginaire des locuteurs et à quel point elle est prégnante lorsqu'elle n'est pas mise en exergue de manière artificielle comme c'est le cas via les questions des enquêteurs. M. Francard a ainsi montré que si les jeunes wallons et bruxellois savaient difficilement donner des exemples de mots ou d'expressions typiquement belges, ils étaient par contre parfaitement conscients de leur existence (v. Francard *et al.*, 1993).

<sup>20</sup> Le conditionnel reste de mise dans notre affirmation car, à notre connaissance, les auteurs de cette étude en ont bien diffusé les résultats généraux mais peu d'informations au sujet de leur méthodologie, ce qui ne nous permet pas d'en évaluer la validité (v. aussi ci-dessus, 1.3.).

quelles sont les zones de contacts entre différentes formes, quelles sont les pôles d'attraction qui organisent ces frontières?

Cependant, cette description plus précise ne nous renseignera pas sur la perception qu'ont les locuteurs des différentes frontières linguistiques. Or, un des enjeux de notre recherche est de mieux cerner la prégnance de ces frontières dans les représentations des locuteurs et dans la constitution de leur identité. C'est pourquoi, dans la lignée des recherches récentes sur l'identification des français régionaux étudiant les catégorisations produites grâce à la technique du locuteur masqué (v. Bauvois, 1996; Armstrong et Boughton, 1998; Bauvois et Bulot, 1998; Bauvois et Diricq, 1999; Boughton, 2001), nous envisageons de soumettre des informateurs à des tâches d'identification, en utilisant comme variables dans les séquences de parole soumises à nos juges les 'traits de frontières' que nous aurons préalablement repérés. Nous pourrions ainsi étudier dans quelle mesure les traits observés sont pertinents pour les auditeurs et leur permettent d'identifier les locuteurs, au minimum en fonction de leur appartenance ou non au groupe social de l'auditeur.

Nous allons présenter deux recherches en cours qui s'inscrivent dans les perspectives décrites ci-dessus et dont les premiers résultats éclairent d'un jour nouveau l'évaluation du degré d'autonomisation du français en Belgique.

### 3.2 *Des données à récolter*

Dans le domaine du lexique, le centre VALIBEL a mené une enquête sociolinguistique portant sur la vitalité et la diffusion de plusieurs milliers d'items (particularités lexématiques, sémantiques, grammaticales, etc.). Cet inventaire a été établi grâce à un travail de comparaison et de compilation des sources métalexicographiques disponibles, mais aussi grâce à l'exploitation des ressources textuelles informatisées, orales et écrites, réunies par VALIBEL depuis une dizaine d'années.<sup>21</sup> Les lexèmes répertoriés ont fait l'objet d'une enquête par questionnaire (écrit) auprès d'un échantillon d'informateurs contrasté selon les variables sociologiques classiques (origine géographique, sexe, âge et profil socioculturel). Cette enquête vise donc les pratiques *déclarées* des locuteurs, qu'il s'agisse d'une simple reconnaissance de la forme testée ou de son usage effectif.

<sup>21</sup> Celles-ci couvrent un large éventail, allant de l'écrit littéraire à l'oral spontané:

- une centaine d'œuvres d'écrivains belges de langue française des dix dernières années;
- la presse quotidienne des cinq dernières années, en particulier le journal 'national' le plus lu (le quotidien *Le Soir*) et un groupe régional (les quotidiens du groupe *Vers l'Avenir*);
- des périodiques dépouillés occasionnellement dans les cinq dernières années (du journal officiel, *Le Moniteur belge*, à des dépliants commerciaux, en passant par des hebdomadaires, ou même des publications d'étudiants);
- des pages internet (récentes);
- des citations extraites de la radio et de la télévision (au départ du site WEB de ces organismes, à partir des cinq dernières années);
- des citations extraites des corpus oraux VALIBEL, dont le plus ancien remonte à une dizaine d'années.

Pour ce qui relève des phénomènes de prononciation, nous avons entamé à la fin de l'année dernière une recherche qui s'inscrit dans le projet *Phonologie du français contemporain*.<sup>22</sup> Le protocole d'enquête de ce projet nous permet de constituer une base de comparaison systématique de la prononciation des francophones de Belgique (et éventuellement des francophones de France ou d'ailleurs). Plus précisément, à travers quatre tâches enregistrées (lecture d'une liste de mots, d'un texte, conversation guidée [interview], conversation libre), nous recueillons des données sur le système phonologique des locuteurs wallons et bruxellois francophones et sur certaines réalisations phonétiques qui sont censées leur être propres. L'examen de ces données nous permettra d'étudier comment la variation linguistique est affectée par les variables sociologiques, notre échantillon étant constitué selon les mêmes principes que dans l'enquête sur le lexique.<sup>23</sup>

### 3.3 Premiers résultats

Les recherches sur le lexique et sur la prononciation présentent d'ores et déjà des résultats convergents, bien que leurs états d'avancement respectifs soient fort différents. Deux observations principales peuvent être dégagées. Tout d'abord, les enquêtes ont mis à jour l'existence de particularités lexicales non répertoriées jusque-là et qui sont largement diffusées en Belgique francophone. Ces formes<sup>24</sup> viennent donc augmenter le stock de régionalismes propres à la communauté linguistique étudiée.

L'enquête sur la prononciation confirme, pour l'essentiel, les descriptions antérieures des particularités phonologiques et phonétiques (v. Francard, 2001b), mais elle révèle également d'autres traits, plus rarement mis en évidence.<sup>25</sup> Elle permet en outre de constater que de nombreux traits, jadis associés à une catégorie sociale donnée ou à une région particulière, sont répandus dans l'ensemble de la communauté,<sup>26</sup> c'est-à-dire à la fois sur l'ensemble du territoire et dans toutes les

<sup>22</sup> 'La phonologie du français contemporain (PFC): usages, variétés et structures' est un projet international sous la direction de Jacques Durand (Université de Toulouse-Le Mirail), Chantal Lyche (Université d'Oslo) et Bernard Laks (Université de Paris X). Voir le site internet du projet <http://infolang.u-paris10.fr/pfc>.

<sup>23</sup> Nous ne détaillons pas davantage les aspects méthodologiques de ces recherches dont nous ne présentons ici que des résultats partiels afin de démontrer l'intérêt du déplacement méthodologique qu'elles amorcent. D'autres publications, déjà disponibles en ce qui concerne l'étude du lexique (v. Francard *et al.*, 2002) et à venir pour celle de la prononciation, présentent des résultats plus complets et des informations détaillées sur la procédure d'enquête et d'analyse.

<sup>24</sup> Parmi lesquelles *advocaat* (liqueur de consistance assez épaisse, à base d'eau-de-vie et de jaunes d'œufs), *branche* (discipline étudiée), *frotteur* (frottoir de feutre servant à effacer le tableau d'une salle de classe), *unif* (abréviation d'université), etc.

<sup>25</sup> Parmi lesquels on peut citer la réalisation fréquente d'un [R]dorso-uvulaire vibré, distinct du[ʁ] uvulaire du français standard.

<sup>26</sup> C'est le cas notamment de l'opposition entre /o/ et /ɔ/ en finale absolue, des allongements vocaliques tant dans les syllabes accentuées qu'atones (bien que leur force et leur fréquence soient plus grandes dans certaines régions).

couches de la population, ce qui contredit l'idée selon laquelle des accents typés ne s'observent qu'au sein des classes défavorisées.

Ce que révèlent par ailleurs tant les recherches sur le lexique que celles sur la prononciation, c'est l'existence, à côté des traits linguistiques communs à l'ensemble de la Belgique francophone, de nombreux particularismes propres à l'une ou l'autre région de ce territoire. Ces régionalismes ont pour équivalents dans les autres régions, tantôt une dénomination standard, tantôt – et ce n'est pas rare – une autre variante régionale. Ainsi en est-il des *chiques*, qui, à Liège, désignent les bonbons appelés *boules* dans le centre de la Wallonie, du mélange de bière et de coca-cola dénommé *cercueil* dans la région de Charleroi et *mazout* dans d'autres régions, de la *chienne* (frange de cheveux couvrant le front) qui se dit plus souvent *capoule* à Liège. Il en va de même pour certains traits phonétiques, emblématiques de régions relativement bien circonscrites. On peut citer entre autres la tendance à la dénasalisation des voyelles nasales qui s'observe principalement dans la région de Liège, le maintien du [r] apico-alvéolaire, attesté uniquement dans le Borinage (dans la périphérie de Mons), la réalisation très ouverte et postérieure de /a/ tonique libre chez les locuteurs de Tournai.

Ces observations rappellent la distinction proposée dès 1943 par L. Remacle – et reprise en 1965 par M. Piron –, entre français dialectal et français marginal (= français régional).<sup>27</sup> Le 'français dialectal' désigne le français influencé par le contact avec les dialectes, toujours vivaces dans certains groupes de locuteurs ou pour d'autres réduits au rang de substrats. Le 'français marginal', quant à lui, désigne une sorte de français 'pan-belge', un 'français de Belgique saisi dans sa parlure bourgeoise [qui] tend à estomper ses particularités régionales et se rapproche de plus en plus du français' (Piron, 1979: 209; v. ci-dessus 1.3.). Ce français marginal est en quelque sorte la sédimentation, par sélection, d'une partie des multiples traits observés dans le 'français dialectal'.

Les résultats de nos enquêtes s'écartent toutefois de la position adoptée par Piron sur un point. À la différence de celui-ci qui illustre le français 'marginal' exclusivement par des traits lexicaux et qui attribue les autres particularités (phonétiques et syntaxiques) au 'français dialectal' (Piron, 1979: 205 s.), nos enquêtes montrent que des traits de prononciation 'pan-belges' appartiennent eux aussi au français 'marginal'.<sup>28</sup>

<sup>27</sup> On retrouve cette distinction, en des termes proches, dès 1950 chez J. Pohl, dans sa thèse de doctorat (vol. 1, p. 194): 'Alors que les français populaires, c'est-à-dire, en Belgique, les français dialectaux, ne présentent que de lâches parentés, le langage de la bourgeoisie offre une unité suffisante pour qu'on puisse admettre qu'il existe, en Belgique, un français "bourgeois", à l'intérieur duquel les différences régionales marquent des nuances plutôt que des séparations.' T. Pooley (2000: 119) la relève également chez F. Carton (1981) qui oppose le 'français dialectal' au 'français régional' comme 'mélange à dominante neutralisée'.

<sup>28</sup> C'est également la position énoncée par J. Pohl (1950: 195–6) qui souligne que le langage 'bourgeois' doit son unité relative à certaines tendances phonétiques communes et à une

Mais une divergence plus fondamentale nous sépare de M. Piron (et de J. Pohl), qui considère que le français ‘marginal’ et le ‘français dialectal’ sont deux ensembles d’usages discontinus.<sup>29</sup> Nous pensons au contraire que le français des francophones de Belgique est un donné hétérogène, certes, avec des usages largement diffusés et d’autres qui le sont beaucoup moins, mais qui est à saisir comme une globalité. En d’autres termes, un Wallon ou un Bruxellois n’a pas à choisir, selon les contextes de communication, entre un français ‘marginal’ et un français ‘dialectal’, mais il lui appartient – dans les limites de ses compétences linguistiques – de sélectionner des usages qui relèvent de ‘marchés’ (v. Bourdieu) différents, mais qui appartiennent à la même variété.<sup>30</sup>

Les résultats (partiels) des recherches en cours n’appuient donc pas la thèse d’une disparition progressive des usages endogènes au profit du français standard. Ils confirment au contraire l’existence d’un répertoire de traits phonétiques et lexicaux largement partagé en Wallonie et à Bruxelles, auquel les locuteurs associent d’autres pratiques, régionalement marquées et qui, comme nous allons le voir, sont porteuses d’identité.

#### 4 VARIATION DIATOPIQUE ET IDENTITÉ

Des études antérieures (v. Lafontaine, 1991: 33–4; Moreau *et al.*, 1999) suggèrent que les locuteurs francophones de Belgique sont conscients qu’il existe des façons de parler français spécifiques aux différentes régions du pays (dont le découpage se fait essentiellement autour des villes les plus importantes), tout comme ils sont conscients des valeurs distinctes de ces différentes variétés sur le marché linguistique. Ils ne peuvent toutefois pas pour autant s’accorder sur cette évaluation ainsi que sur la légitimité des traits linguistiques régionaux: au contraire, il semblerait que les représentations linguistiques des différentes micro-communautés francophones (de Bruxelles, de Liège, de Charleroi, d’Ardenne, etc.) au sujet de leur langue soient trop diverses pour amener à la représentation d’une identité collective, fondée sur une même image de soi<sup>31</sup> (Francard *et al.*, 1993).

série de traits linguistiques qui comprennent tant des faits syntaxiques que lexicaux. Voir également la thèse soutenue par M.-L. Moreau, ci-dessus 1.3.

<sup>29</sup> T. Pooley (2000: 119–21) montre que cette opposition tranchée entre français régional et français dialectal, dominante chez les dialectologues, ne tient que dans le cadre d’une description statique des variétés, cherchant à isoler les traits dialectaux/non standard sans étudier leur distribution sociolinguistique ni leur perception par les locuteurs.

<sup>30</sup> Les régionalismes lexicaux et phonétiques apparaissent préférentiellement dans des contextes de marchés ‘restreints’, tandis que, sur le marché officiel, ils sont concurrencés par leur équivalent standard. Pour des illustrations de ‘stratégies de compensation’ rendues possibles par l’existence de plusieurs marchés, voir Francard, 1998a.

<sup>31</sup> Ainsi, les habitants de la région de Liège estiment qu’il existe une façon de parler propre à leur région, qu’ils distinguent des diverses variétés régionales du français internes à la Belgique (bien qu’il leur soit pratiquement impossible d’en dessiner les contours), tandis que certains des informateurs vivant autour de la capitale (Bruxelles) opposent leur

Dans la même ligne, nous avons étudié, lors d'une expérience menée il y a deux ans, les phénomènes de catégorisation sociale fondés sur la distance linguistique séparant des interlocuteurs wallons de régions différentes (v. Hambye, 2000). Trois groupes de jeunes francophones avaient été constitués, composés de locuteurs issus respectivement de la province de Liège, du Hainaut et du Brabant wallon, tous élèves de l'enseignement général. Les locuteurs entraient en interaction dans le cadre d'activités ludiques. Après chaque interaction, des individus qui ne s'étaient jamais rencontrés et qui provenaient des trois groupes ont été amenés à exprimer, via un questionnaire écrit d'abord et lors d'une interview ensuite, la manière dont ils avaient catégorisé leurs interlocuteurs (en indiquant leur sentiment de proximité/distance à leur égard), leur perception du parler des différents interactants, et leurs représentations linguistiques en général.

Nous avons constaté que ces jeunes francophones de Belgique étaient sensibles aux particularités lexicales et phonétiques de leurs interlocuteurs lorsque ceux-ci provenaient d'une région différente de la leur. En effet, lorsque deux interactants percevaient une différence linguistique entre eux, celle-ci pouvait être corrélée, dans la majorité des cas – trop peu nombreux néanmoins pour tirer des conclusions statistiquement valides –, à une différence d'origine géographique. Cette différence perçue entre la variété d'un sujet et celle de son interlocuteur – qui n'était cependant que rarement liée, dans l'esprit des participants, à une localisation géographique précise – induisait chez le premier des attitudes tantôt positives, tantôt négatives, des manifestations de distance ou de proximité, selon la variété linguistique de l'interlocuteur et son statut dans les représentations du locuteur. Ces résultats attestent ainsi la valeur identitaire des particularités linguistiques régionales.

Il nous semble y avoir assez de convergences entre ces observations et les résultats déjà engrangés par les recherches en cours pour nous autoriser à émettre l'hypothèse suivante: en l'absence d'une conscience claire de la spécificité du français pratiqué en Belgique (par opposition au français de France) et en l'absence d'une identification forte des francophones de Belgique à leur communauté linguistique et socio-politique (la Belgique francophone), ceux-ci privilégieraient un ancrage plus local, en s'identifiant davantage à leur région, ou à leur ville, et aux traits linguistiques reconnus comme typiques de celle-ci. En d'autres termes, il existerait en Belgique francophone, et en Wallonie en particulier, un lien entre la disparité linguistique observée et une disparité identitaire, résultant de la prédominance des identités régionales sur une identité 'belge francophone' absente.

En effet, les références identitaires des francophones de Belgique semblent à ce point éclatées (les individus se définissant tantôt comme belges, tantôt comme wallons, francophones, liégeois, gaumais, etc.) qu'elles peuvent difficilement permettre aux Wallons et aux Bruxellois de se sentir liés de façon privilégiée à un groupe d'appartenance unique, correspondant à une catégorie sociale unique.

variété, considérée comme 'neutre', aux façons de parler des autres régions, qu'ils jugent plus marquées et moins correctes.

De même, les discours identitaires spécifiques aux Wallons d'une part, et ceux englobant l'ensemble de la francophonie belge (Bruxellois et Wallons) d'autre part, constituent bien souvent deux discours distincts qui montrent la complexité de la collectivité qu'institue la Communauté française.<sup>32</sup>

L'autonomisation du français en usage en Belgique ne s'appréhenderait donc pas seulement sur la base de traits 'pan-belges', à faible valeur symbolique et trop peu nombreux pour fonder un sentiment de 'variété distincte',<sup>33</sup> mais aussi et peut-être surtout sur la base de traits régionaux fonctionnant comme marqueurs identitaires. Cette persistance de l'axe diatopique<sup>34</sup> distinguerait la Belgique d'autres aires francophones (dont la France, v. Gadet, 1998: 62; Pooley, 2000: 122; et pour le domaine d'oïl en particulier, v. Armstrong et Boughton, 1998: 28, 50-2), où l'évolution du français est aujourd'hui caractérisée par le primat du diaphasique (v. Armstrong, 2002) et où le marquage identitaire emprunte d'autres voies.<sup>35</sup>

## 5 POUR NE PAS CONCLURE

Avec les méthodes décrites ci-dessus, et sur la base des premiers résultats recueillis, nous pensons pouvoir mieux cerner la dynamique de la variation linguistique dans la Communauté Wallonie-Bruxelles, dans le but de repérer à la fois les normes linguistiques endogènes – déjà à l'œuvre ou émergentes – et leur valeur identitaire.

L'enjeu de ces nouvelles perspectives n'est pas mince: identifier une variété de français propre à la Belgique francophone, possédant ses normes endogènes, revient

<sup>32</sup> En ce qui concerne la Wallonie, J.-M. Klinkenberg a montré qu'aucun processus de 'formalisation' n'a permis de dépasser les particularismes en tous genres qui séparent les différentes régions (Klinkenberg, 1995: 53) et d'unifier les Wallons autour d'un 'modèle mobilisateur' capable de 'surdéterminer' les discours variés qui s'y inscrivent. Dans une telle configuration, on peut légitimement supposer que les individus tendront à se replier sur le niveau d'identification le plus proche, le plus concret, avec lequel les interactions sont les plus réelles, c'est-à-dire le niveau régional. De plus, au vu des stratégies de valorisation dont bénéficient les différentes variétés régionales du français, il paraît vraisemblable que l'appartenance à une micro-communauté régionale représente aux yeux des Wallons un moyen de se doter d'une identité positive.

<sup>33</sup> Il est délicat d'évaluer le 'nombre' de particularismes fondant la conscience, chez les locuteurs, de pratiquer une variété 'distincte'. Mais il est clair que, sur ce point, la situation de la Belgique n'est aucunement comparable à celle du Québec. Un indice parmi d'autres de cette différence quantitative: lors de l'établissement de la nomenclature du *Dictionnaire universel francophone* (Hachette, 1997), les Québécois n'ont eu aucune peine à sélectionner près de 3000 items, alors que la part de la Belgique francophone – comme celle de la Suisse romande – se limitait à quelque 600 unités.

<sup>34</sup> Une explication plausible de cet état de fait est sans doute qu'en Wallonie comme à Bruxelles, le français a connu jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle une exposition aux langues endogènes (romanes et germaniques) plus forte que dans d'autres régions francophones où ces langues se sont étiolées à date plus ancienne (v. Francard, 2001a: 32).

<sup>35</sup> Dont celle du français 'non conventionnel', lequel est par ailleurs moins répandu en Belgique qu'en France ou en Suisse (Manno, 1994), ce qui tend à confirmer que les fonctions qu'il remplit dans ces derniers pays sont plutôt dévolues aux variétés régionales dans le cas de la Belgique.

à légitimer la description, la reconnaissance et la promotion de cette variété dans le cadre d'une conception pluri-centrique de la norme (v. Francard, 2001c). Il y a là aussi une tentative de réponse au complexe d'infériorité linguistique des Belges francophones, qui seraient dès lors encouragés à s'approprier leur langue, le français, comme fondement de leur identité collective.

*Authors' address:*

Philippe Hambye and Michel Francard  
Centre de Recherche Valibel (FLTR/ROM)  
Université Catholique de Louvain  
Place Blaise Pascal 1  
B-1348 Louvain-la-Neuve

#### RÉFÉRENCES

- Armstrong, N. (2002). Nivellement et standardisation en anglais et en français. *Langage et société*, 102: 5–32.
- Armstrong, N. et Boughton, Z. (1998). Identification and evaluation responses to a French accent: some results and issues of methodology. *Revue PArole*, 5–6: 27–60.
- Bal, W., Doppagne, A., Goosse, A., Hanse, J., Lenoble-Pinson, M., Pohl, J. et Warnant, L. (1994). *Belgicismes. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Bauvois, C. (1996). Parle-moi, je te dirai peut-être d'où tu viens. *Revue de Phonétique Appliquée*, 121: 291–309.
- Bauvois, C. et Bulot, T. (1998). Le sens du territoire: l'identification géographique en sociolinguistique. *Revue PArole*, 5–6: 61–79.
- Bauvois, C. et Diricq, B. (1999). L'oreille géographique des Montois: des facteurs qui influencent l'identification d'un locuteur. In: T. Bulot (dir.), *Langue urbaine et identité. Langue et urbanisation à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons*. Paris: L'Harmattan, pp. 199–215.
- Bayard, C. et Jolivet, R. (1984). Les Vaudois devant la norme. *Le français moderne*, 52: 151–8.
- Blampain, D., Goosse, A., Klinkenberg, J.-M. et Wilmet, M. (dir.). (1997). *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Boughton, Z. (2001). Methodological approaches to the study of French accent identification. In: M.-A. Hintze, T. Pooley and A. Judge (dir.), *French Accents: Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London: CILT/AFLS, pp. 218–39.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris: Fayard.
- Carton, F. (1981). Les parlers ruraux de la région Nord-Picardie: situation sociolinguistique. *IJSL*, 29: 15–28.
- Dictionnaire universel francophone*. (1997). AUPELF-UREF/Hachette – EDICEF.
- Doppagne, A. (2002). Le français en Belgique dans la seconde moitié du XXe siècle. In: R. Wakely (dir.), *Les Belges: enregistreurs de tous les usages*. Edinburgh: French Section and Centre de recherches francophones belges of the School of European Languages and Cultures, University of Edinburgh, pp. 1–9.

- Francard, M. (1997). Le français en Wallonie. In: D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot, pp. 229–37.
- Francard, M. (1998a). Entre pratiques et représentations linguistiques: le lexique des Belges francophones. In: D. Marley, M.-A. Hintze and G. Parker (dir.), *Linguistic Identities and Policies in France and the French-speaking World*. London: CILT, pp. 149–59.
- Francard, M. (1998b). La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété ‘nationale’? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. *Revue québécoise de linguistique*, 26 (2): 13–23.
- Francard, M. (2001a). Français de frontière: la Belgique et la Suisse francophones. *Présence Francophone*, 56: 27–54.
- Francard, M. (2001b). ‘L’accent belge’: mythes et réalités. In: M.-A. Hintze, T. Pooley and A. Judge (dir.), *French Accents: Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London: CILT/AFLS, pp. 251–68.
- Francard, M. (2001c). Le français de référence: formes, normes et identité. In: M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (dir.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d’un concept. Cahiers de l’Institut Linguistique de Louvain*, 27 (1–2): 223–40.
- Francard, M. (en collaboration avec J. Lambert et F. Masuy). (1993). *L’insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Bruxelles: Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- Francard, M., Geron, G. et Wilmet, R. (1993–1994). *L’insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Cahiers de l’Institut de linguistique de Louvain*, 19 (3–4) [vol. I], 20 (1–2) [vol. II].
- Francard, M., Geron, G. et Wilmet, R. (2002). Diffusion et vitalité des particularités lexicales du français en Belgique: une enquête sociolinguistique. In: R. Wakely (dir.), *Les Belges: enregistreurs de tous les usages*. Edinburgh: French Section and Centre de recherches francophones belges of the School of European Languages and Cultures, University of Edinburgh, pp. 11–32.
- Francard, M. et Franke, G. (2002). Le ‘modèle français’ dans la Communauté Wallonie-Bruxelles: icône ou image d’Épinal? *Le langage et l’homme*, 37(2): 41–55.
- Gadet, F. (1998). Cette dimension de variation que l’on ne sait nommer. *Sociolinguistica*, 12: 53–71.
- Garsou, M. (1991). *L’image de la langue française*. Bruxelles: Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- Goosse, A. (1977). Qu’est-ce qu’un belgicisme? *Bulletin de l’Académie Royale de Langue et de Littérature françaises*, 55 (3–4): 345–67.
- Hambye, P. (2000). *Rapports langue(s) – identité(s). Mise en place et analyse d’un dispositif expérimental* (mémoire de licence non publié). Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain.
- Hanse, J., Doppagne, A. et Bourgeois-Gielen, H. (1971). *Chasse aux belgicisms*. Bruxelles: Office du bon langage (Fondation Plisnier).
- Hanse, J., Doppagne, A. et Bourgeois-Gielen, H. (1974). *Nouvelle chasse aux belgicisms*. Bruxelles: Office du bon langage (Fondation Plisnier).
- Hintze, M.-A., Pooley, T. and Judge, A. (dir.) (2001). *French Accents: Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London: CILT/AFLS.
- Klinkenberg, J.-M. (1995). Les blocages dans l’identification wallonne: germes d’une identité postnationale. In: P. Destatte (dir.), *Nationalisme et postnationalisme* (Actes

- du Colloque de Namur, 30 avril 1994). Namur: Presses universitaires de Namur, pp. 47–64.
- Knecht, P. (1979). Le français en Suisse romande: aspects linguistiques et sociolinguistiques. In: A. Valdman (dir.), *Le français hors de France*. Paris: Honoré Champion, pp. 249–58.
- Lafontaine, D. (1986). *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*. Liège: Mardaga.
- Lafontaine, D. (1991). *Les mots et les Belges*. Bruxelles: Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- Lafontaine, D. (1997). Les attitudes et les représentations linguistiques. In: D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot, pp. 381–90.
- Manno, G. (1994). *Le français non conventionnel en Suisse romande. Étude sociolinguistique menée à Neuchâtel et à Genève*. Bern/Berlin/Frankfurt am Main/New York/Paris/Wien: Peter Lang.
- Moreau, M.-L. (1997). Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme. In: D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot, pp. 391–9.
- Moreau, M.-L., Brochard, H. et Dupal, C. (1999). *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*. Bruxelles/Louvain-la-Neuve: Ministère de la Culture, Service de la langue française/Duculot.
- Piron, M. (1979). Le français de Belgique. In: A. Valdman (dir.), *Le français hors de France*. Paris: Honoré Champion, pp. 201–21.
- Pohl, J. (1950). *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique* (thèse de doctorat non publiée). Bruxelles: Université libre de Bruxelles.
- Pohl, J. (1983). Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique. *Langue française*, 60: 30–41.
- Pohl, J. (1984). Écrasés par leur 'voisin plus important'? In: G. Kurgan (dir.), *Les grands voisins* (Actes du colloque belgo-canadien des 24–25–26 novembre 1983). Bruxelles: Éd. de l'Université de Bruxelles, pp. 89–108.
- Pohl, J. (1985). Le français de Belgique est-il belge? *Présence francophone*, 27: 9–19.
- Pooley, T. (2000). Sociolinguistics, regional varieties of French and regional languages in France. *Journal of French Language Studies*, 10 (1): 117–57.
- Poyart, A.-F. (1806). *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*. Bruxelles: J. Tarte.
- Provost, V. (2002). *Les maux de la langue. Identités sociales, attitudes et comportements linguistiques en Belgique francophone* (thèse de doctorat non publiée). Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain.
- Quaghebeur, M. (1997). Les écrivains belges, la littérature et la langue française. In: M. Quaghebeur et N. Savy (dir.), *France-Belgique (1848–1914). Affinités et ambiguïtés*. Bruxelles: Labor, pp. 491–528.
- Remacle, L. (1969). *Orthophonie française. Conseils aux Wallons*, 2<sup>e</sup> éd. Liège: Les lettres belges.
- Rézeau, P. (2000). Le français de référence et la lexicologie/lexicographie différentielle en Europe. In: M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (dir.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain*, 27 (1–2): 157–85.

- Spickenbom, M. (1996). *Belgizismen in französischen Wörterbüchern und Enzyklopädien seit Anfang dieses Jahrhunderts*. Münster: Nodus Publikationen.
- Trousson M. et Berré, M. (1997). La tradition des grammairiens belges. In: D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot, pp. 337–63.
- Wakely, R. (dir.). (2002). *Les Belges: enregistreurs de tous les usages*. Edinburgh: French Section and Centre de recherches francophones belges of the School of European Languages and Cultures, University of Edinburgh.
- Warnant, L. (1997). Phonétique et phonologie [du français en Belgique]. In: D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot, pp. 163–74.
- Wilmet, M. (1991). Préface. In: D. Lafontaine, *Les mots et les Belges*. Bruxelles: Ministère de la Culture, Service de la langue française, pp. 3–5.
- Wilmet, M. (2000). Le français de Belgique: fiction ou réalité. In: E. Labeau (dir.), *France-Belgique: des frères-ennemis de la langue de chez nous?* Québec: CIRAL, pp. 7–24.